



# LE P'TIT SABLONNAIS

commune de **Sablons**  
Isère rhodanienne

Le livret d'informations de votre commune



JUILLET 2026

NUMERO  
47



[WWW.COMMUNE-SABLONS.FR](http://WWW.COMMUNE-SABLONS.FR)



MAIRIE DE SABLONS



PANNEAU POCKET :  
MAIRIE DE SABLONS



## MAIRIE

04.74.84.22.18

[SABLONS.MAIRIE@WANADOO.FR](mailto:SABLONS.MAIRIE@WANADOO.FR)



## HORAIRES D'ETE (jusqu'au 21 août)

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H-12H

LES APRÈS-MIDIS SUR RDV UNIQUEMENT



## MEDIATHEQUE L'ILE AUX LIVRES

09.66.80.15.33

Lundi : 16h00-18h00

Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h00

Samedi : 9h30-12h

**FERMETURE DU 3 AU 22 AOUT**



## DECHETERIE

06.12.72.11.04

Lundi, Mercredi et Vendredi : 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Samedi : 9h-12h/14h-18h

**EN PERIODE CANICULE : 7H-12H**

# Edito du Maire



**Chères Sablonnaises, chers Sablonnais,**

L'été est de retour, avec son lot de rendez-vous festifs, culturels et sportifs qui rythment la vie de notre commune. Une nouvelle fois, nos associations démontrent leur dynamisme et leur capacité à rassembler et à créer du commun. Je tiens à remercier tous les bénévoles, les élus et les agents municipaux qui, par leur engagement, contribuent à dynamiser et à faire vivre Sablons.

Préparer l'avenir, c'est investir avec responsabilité, anticiper plutôt que subir pour préserver ce qui fait la qualité de vie à Sablons. C'est l'engagement que nous avons pris avec l'ensemble du conseil municipal depuis le 20 mars 2026, au service de l'intérêt général. Ce premier bulletin de la mandature donne ainsi l'occasion de rappeler les grandes orientations qui devront guider nos réflexions et nos actions dans les années à venir.

Comme les récentes canicules nous l'ont encore rappelé, le changement climatique fait désormais pleinement partie de notre quotidien et nos communes doivent s'y adapter ... « dans l'urgence » et avec les moyens qui sont les leurs ! Dans les prochaines années, nos écoles, nos bâtiments publics et nos espaces de vie devront être rénovés et aménagés pour offrir davantage de confort, limiter les consommations d'énergie et mieux protéger chacun lors des épisodes de fortes chaleurs. Adapter nos bâtiments, végétaliser davantage nos espaces publics et intégrer cette exigence dans chacun de nos projets n'est plus une option : c'est une responsabilité. C'est dans cet esprit que la rénovation du groupe scolaire a été entreprise et sera menée à bien en ce début de nouveau mandat municipal.

Parce que la qualité de vie passe aussi par la tranquillité publique, nous avons également pris l'engagement de poursuivre le développement de la vidéoprotection et de créer une police intercommunale afin de renforcer la présence de proximité, la prévention et la sécurité quotidienne. Ces sujets, comme celui du groupe scolaire, seront à l'ordre du jour des conseils municipaux du second semestre.

Avec les moyens qui sont les nôtres, nous nous sommes également engagés à poursuivre une politique attentive à toutes les générations. Accompagner les jeunes dans leur évolution et leurs projets, soutenir le monde associatif et être présents auprès de nos aînés doit participer d'une même volonté : faire vivre une commune solidaire, où chacun trouve sa place.

En écho à mon propos liminaire, je souhaite, enfin, mettre à l'honneur des associations qui ont brillé ces dernières semaines. Les trois titres de We Dance à la coupe de France de Hip-Hop, la très bonne première saison du BOCSS en régionale, la victoire des boulistes au grand prix de la place Bellecour, le succès de l'Harmonie du Réveil ont été autant de motifs de joie et de fierté pour notre commune et pour tous les bénévoles qui la font vivre.

Au nom de la municipalité, je leur adresse toutes mes félicitations!

“ Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été. ”

Votre Maire  
Laurent TEIL

# Informations administratives

Vos démarches - Vos services - Votre quotidien



## PANNEAU POCKET

La commune vous informe des différentes manifestations et festivités grâce à l'application « PANNEAU POCKET ». Vous pouvez la télécharger gratuitement sur votre téléphone et elle ne nécessite aucun code d'accès. Si besoin, n'hésitez pas à venir en mairie pour une aide à l'installation.

Application gratuite et sans inscription



## PARTICIPATION CITOYENNE

Si vous êtes témoin de faits qui vous semblent suspects, nous vous encourageons à remplir un formulaire de « participation citoyenne », puis à le transmettre soit par internet soit par dépôt direct en mairie, mais aussi de composer le 17. Votre signalement peut être anonyme mais il est important pour la sérénité de la commune et vous pourrez ainsi éviter des actes délictueux.

Le document est disponible au secrétariat et sur le site internet de la commune.



## RECENSEMENT CITOYEN

Cette démarche est obligatoire et concerne les jeunes ayant 16 ans en 2026. Le recensement se fait par trimestre du mois de naissance : les jeunes nés en juillet, août et septembre 2010 doivent se faire recenser en mairie à compter de leurs 16 ans et jusqu'au 30 septembre prochain. Elle peut être faite directement par le jeune ou par un de ses parents.

Se munir du ou des livrets de famille et de la pièce d'identité du jeune concerné.



## TAILLE DES HAIES

Avoir une haie végétale nécessite un entretien régulier. Il est constaté trop régulièrement que des haies débordent sur le domaine public, ce qui gêne parfois le passage sécurisé des piétons sur les trottoirs mais aussi la visibilité des automobilistes à certains carrefours.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou locataire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Pour le bien-être et la sécurité de tous, merci de respecter cette règle !



## SYSTEME D'ALERTE VIAPPEL

Le service d'appel téléphonique gratuit et confidentiel, adopté par la commune, permet d'informer rapidement et personnellement tous les foyers, commerces, ou établissements professionnels, en cas de risques majeurs, industriels, naturels ou climatiques. Pour en bénéficier, il faut s'être préalablement inscrit en remplissant un formulaire disponible en mairie et sur le site de la commune puis de le retourner au secrétariat.

Service gratuit, confidentiel et sécurisé !



## VOS DEMARCHES EN LIGNE

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITE :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches>

CARTE GRISE - IMMATRICULATION :  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

PERMIS DE CONDUIRE :  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

La commune n'a pas l'agrément et ne dispose pas de formulaire papier.

Des démarches simples et accessibles  
24h/24



## COMPOSTEURS

Si vous souhaitez acquérir un composteur, nous vous encourageons à consulter le site de la communauté de commune Entre Bièvre et Rhône à ce sujet :

<https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/dechets/compostage>



## LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

Depuis le 01 novembre 2017, les futurs partenaires peuvent conclure un PACS en mairie (loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016). Les dossiers sont disponibles en mairie. L'enregistrement du PACS se fera uniquement sur rendez-vous.





## PORTER PLAINTE EN LIGNE

Vous êtes victime d'une atteinte contre l'un de vos biens et vous n'en connaissez pas l'auteur : porter plainte en ligne pour gagner du temps !

1) se connecter sur le site du service public :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R19620> rubrique « plainte en ligne »

2) s'identifier sur « France Connect »

En cas d'identification par un autre moyen, vous serez obligé de vous présenter en gendarmerie ou police pour confirmer votre identité

- remplir les formulaires proposés (durée environ 20 minutes)
- un agent prend en charge votre plainte

Votre plainte est validée sous 48h. En cas d'imprécision ou d'irrespect du formalisme, le gendarme en charge peut rejeter la plainte ou fixer un RDV pour la rectifier.

Recommandation : en cas d'atteintes sur un bien, il faut éviter de le manipuler et veiller à conserver les éventuels indices ou traces pour qu'ils restent exploitables par les enquêteurs.



## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LE BRUIT

En cette période estivale, il est important pour le bien-être de tous de rappeler qu'un arrêté préfectoral réglemente le bruit.

Voici les jours et horaires autorisés :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le bruit est classé en 2 catégories : de jour entre 7h et 22h et ne doit pas dépasser 5 décibels et de nuit entre 22h et 7h et ne doit pas dépasser 3 décibels.



## DECHETS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont un fléau pour la commune et ont un coût. Pour rappel, le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire.



## SERVICE DES EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE

Pour tout problème lié aux eaux, vous pouvez joindre le service des eaux du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04.74.86.39.70.

Les samedis, dimanches et jours fériés et du lundi au vendredi de 12h à 13h30 et de 17h à 8h30 sur le numéro d'astreinte coordination au 06.08.62.56.62.



## TRANQUILLITE VACANCES ET SENIORS

Vous êtes probablement prêts à boucler vos valises pour partir en vacances et afin de partir l'esprit tranquille, la gendarmerie vous encourage vivement à compléter le formulaire « tranquillité vacances » et à lui transmettre. Ceci leur permet, lors de leur patrouille, d'avoir un œil vigilant sur votre logement sachant que vous êtes absents.

Il existe également un formulaire « tranquillité seniors » qui permet à la gendarmerie de porter secours aux personnes ciblées plus rapidement.

Les 2 documents sont disponibles au secrétariat et sur le site internet de la commune.



## PROPRETE DES ESPACES PUBLICS

Il est demandé aux propriétaires de chiens de bien vouloir veiller à ramasser les déjections canines lors de la promenade de leur animal de compagnie et de ne pas considérer les pelouses et bosquets publics comme sanitaires pour chiens. Car quoi de plus désagréable de marcher dedans, même s'il paraît que cela porte bonheur ! Et nous vous laissons imaginer l'état des tenues des agents municipaux, lorsqu'ils taillent les bosquets.



## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES MOUSTIQUES TIGRE

Importé involontairement en France en 2004, le frelon asiatique fait aujourd'hui partie de notre paysage. Sa population croissant de manière exponentielle, il a aujourd'hui colonisé la quasi-totalité de notre pays. N'ayant aucun prédateur naturel en France, il serait responsable d'environ 20% de la mortalité de nos abeilles domestiques. Si vous avez connaissance d'un nid, vous pouvez faire un signalement direct sur le site :

<https://signal.frelonsasiatiques.fr/signalement>

ou prévenir la mairie en envoyant une photo du nid. Dans tous les cas, n'intervenez jamais seul sur un nid de frelon vous risqueriez une attaque collective.

La présence du moustique tigre en France étant due à l'action humaine, il nous appartient aujourd'hui de faire le nécessaire pour réduire son impact sur notre écosystème.

Voici quelques petits gestes du quotidien qui peuvent permettre de limiter la prolifération des moustiques tigres ou autres insectes :

- Vider au moins une fois par semaine le trop plein d'eau des jardinières, soucoupes sous les pots de fleurs ou les remplir de sable qui, mouillé, permet à la plante d'y puiser son eau.
- Curer et entretenir très régulièrement les gouttières
- Couvrir de toiles moustiquaire ou autre tissu, les réserves d'eau de type bidons, bacs pour arrosage
- Enlever tout objet susceptible de conserver l'eau en extérieur





## ANIMAUX DE COMPAGNIE

Actuellement, nombreux chats sont considérés abandonnés. La commune a donc fait intervenir l'association « la clef des chats » avec laquelle elle est conventionnée. Cela a un coût pour la collectivité.

Il nous semble important de vous rappeler qu'un animal de compagnie est défini dans la loi comme tout animal détenu par une personne pour son agrément. Posséder un animal de compagnie comporte des devoirs : vaccination, identification, transport, bien-être...

De plus, l'identification d'un animal de compagnie est obligatoire, soit par marquage par tatouage, ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. C'est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Le fichier est géré par la société I-cad placée sous délégation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Une contravention de 4ème classe (= amende pouvant aller jusqu'à 750€) peut être délivrée à un propriétaire qui n'a pas fait pucer ou tatouer son animal né après le 1er janvier 2012.

Il est à noter qu'un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons en seulement 4 ans.

La municipalité compte sur vous et votre civisme pour prendre soin de votre animal.



## BRULAGE A L'AIR LIBRE

Historiquement, l'écobuage consiste à fertiliser une terre en brûlant les mottes et racines en place. Cette pratique tire son nom de l'écobue, sorte de houe utilisée dans ce contexte pour découper les mottes d'herbe. Aujourd'hui, nous employons ce mot pour désigner le fait de brûler à l'air libre ses déchets végétaux.

L'écobuage est réglementé pour assurer une bonne qualité de l'air : brûler 50 kg de végétation dégage autant de particules qu'un véhicule essence moderne après avoir parcouru 14 000kms.

La réglementation nationale interdit l'écobuage :

- pour les particuliers et professionnels en cas d'épisode de pollution ou dépassement des seuils d'alerte
- en zone urbaine
- en zone péri-urbains et rurale si présence d'un système de collecte ou de déchetterie

Autour de VIENNE, 2 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont mis en place et fixent une interdiction d'écobuage totale : PPA Grenoble Alpes Dauphiné (297 communes) et PPA Lyon (59 communes).

Chaque communauté d'agglomération propose un système de collecte, aussi, l'écobuage est interdit partout dans la région de Vienne.

N'hésitez pas à consulter la carte interactive de la qualité de l'air :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



## AIDER LES ANIMAUX SAUVAGES

La commune est adhérente à l'association « le tichodrome » située 215 chemin des carrières – Champrond -38450 LE GUA, qui est une structure d'accueil pour les animaux sauvages blessés (oiseaux et mammifères). Parce que le nombre d'animaux à soigner augmente avec la période estivale, cette association recherche des bénévoles afin d'épauler les équipes pour les soins et le nourrissage.

Plusieurs formules sont possibles : du bénévolat quelques heures par semaine à l'éco-volontariat. Pour plus d'informations: <https://www.le-tichodrome.fr/devenir-benevole> ou [tichodrome38@gmail.com](mailto:tichodrome38@gmail.com) ou tél. : 04.57.13.69.47 ou 06.25.20.27.69.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027

Le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027.

L'INSEE organise et contrôle le recensement et les communes préparent et réalisent le recensement.

Pour se faire, la commune aura besoin de 4 agents recenseurs.

Les agents seront formés par l'INSEE et doivent répondre aux critères suivants :

- Ne pas exercer de fonctions électives dans la commune
- Être disponible avant et pendant le recensement (formation obligatoire avant le recensement)
- Capacité à assimiler les concepts et les règles du recensement
- Capacité relationnelle
- Moralité, neutralité et discrétion
- Sensibilisation à internet
- Ordre et méthode
- Ténacité



Si vous souhaitez postuler, veuillez déposer votre candidature avec une lettre de motivation et un CV au plus tard pour le 1er septembre prochain. Si vous êtes retenu(e), il y aura un entretien préalable avant l'embauche.

# Nos actualités & projets



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Plan local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration par la Communauté de communes a fait l'objet de discussions et d'arbitrages relatifs à son planning.

### PROCEDURE EN COURS

Le PLUi a été arrêté le 29 septembre 2025 puis le 02 février 2026 par le Conseil communautaire. La consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) effectuée de février à mai 2026 a permis d'identifier de nombreuses pistes d'amélioration du dossier et des modifications structurantes sont à apporter au dossier pour le rendre davantage compatible avec les documents de rang supérieur tel que le SCoT.

Les avis des PPA reçus nous amènent à ne pas poursuivre la procédure telle qu'envisagée initialement et donc de ne pas organiser l'enquête publique à l'automne prochain.

Il convient de procéder à l'ajustement du dossier cet été et de prévoir un nouvel arrêt en Conseil communautaire cet automne.

### PLANNING AJUSTE

Un nouveau planning a été élaboré avec l'objectif de perdre le moins de temps possible et d'approuver le PLUi fin 2027. Cela correspond à un retard d'environ 9 à 10 mois par rapport au planning initial.

- Mai/Juin 2026 : rencontre des communes pour travailler sur les ajustements à apporter
- Juillet/août/septembre/octobre 2026 : reprise du dossier par le bureau d'études
- Mi-novembre 2026 : arrêt du PLUi par le Conseil communautaire
- Mi-novembre à mi-décembre : consultation des 37 communes. Délibération à prendre par les Conseils municipaux avant le 20 décembre 2026.
- Janvier 2027 : nouvel arrêt en Conseil communautaire dans le cas où au moins 1 avis défavorable d'une commune
- Février/mars/avril/mai 2027 : consultation des Personnes Publiques Associées
- Mai/juin 2027 : enquête publique
- Septembre 2027 : remise du rapport de la commission d'enquête
- Septembre/octobre/novembre 2027 : reprise du dossier
- Décembre 2027 : Approbation du PLUi par le Conseil communautaire

### CONCERTATION EN COURS

Cette modification du planning engendre des conséquences sur la concertation avec le public.

En effet, dès lors que nous reprenons la phase d'étude, la concertation avec le public doit être reprise.

Le Conseil communautaire a pris une délibération en juin pour acter la réouverture de la concertation avec le public. Les modalités seront identiques à celles déjà organisées.

Dès lors, les cahiers de doléances ont été remis à disposition du public à l'accueil de la mairie (à partir de juin et jusqu'à l'arrêt du PLUi à l'automne 2026).



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

### Un Conseil Municipal des Enfants engagé et inspiré pour la rentrée !

Malgré un calendrier bien rempli, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) maintiennent le cap de leur engagement. Depuis le printemps, ils se sont déjà réunis à quatre reprises pour travailler, échanger et débattre avec énergie autour de leurs envies et de leurs idées pour Sablons.

Parmi ces quatre rencontres, l'une d'elles a été placée sous le signe du partage intergénérationnel. Les enfants ont passé une super après-midi de jeux avec les membres de l'association l'Automne Joyeux. Un moment unique où petits et grands ont pu se faire découvrir leurs jeux préférés ! Pour clore cette belle journée en douceur, l'association a généreusement offert un délicieux goûter. Grâce à toute cette belle énergie accumulée au fil des mois, les enfants nous ont préparé plusieurs temps forts pour la rentrée.



**Nuit de la chauve-souris le samedi 29 août à 18h.** Une soirée découverte animée par le conseil municipal des enfants en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de l'Île de la Platière, cette soirée sera l'occasion de démystifier cet animal nocturne souvent méconnu. Nos jeunes élus ont à cœur de vous partager les connaissances qu'ils ont acquises. Ils vous expliqueront notamment le rôle crucial des gîtes à chauves-souris récemment installés dans le village, une alternative écologique et naturelle pour lutter efficacement contre la prolifération du moustique tigre.

Dans la continuité de leurs actions écocitoyennes, les enfants vous invitent ensuite à **L'Après-midi des Déplacements Doux, le dimanche 13 septembre. Ce projet phare, se tiendra sur la place des Mariners de 13h à 18h.** Conçu comme un moment festif, familial et de sensibilisation, il permettra à chacun de s'essayer à des modes de transport alternatifs et ludiques, à l'image des karts à pédales, des chevaux sulkys, de la smooocyclette ou encore des balades à poneys.

Enfin, cette fin d'année rimera avec émotion puisque viendra le moment du passage de flambeau. Suite aux nouvelles élections qui désigneront le prochain Conseil Municipal des Enfants, l'équipe actuelle transmettra officiellement ses dossiers et sa belle énergie à la nouvelle équipe.

Nous félicitons chaleureusement nos jeunes conseillers pour ce bel esprit de cohésion, et nous vous attendons nombreux pour soutenir la jeunesse de notre commune lors de ces événements !



Retour en images

sur les commémorations



### A ne pas manquer !

#### DÉPLACEMENTS DOUX DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

AU PROGRAMME DE CET APRES-MIDI  
PLACE DES MARINERS À SABLONS - DE 13H À 18H



KARTS A PÉDALES



CHEVAUX SULKYS



SMOOCYCLETTE



BALADE EN PONEYS



BUVETTE DES CONSCRITS







## ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

### ANNE DANGAR

La canicule a marqué la fin de l'année scolaire et la climatisation installée dans toutes les classes de l'école maternelle au printemps a permis aux élèves de traverser cette période dans les meilleures conditions possible pour le confort des enfants. La mairie a mis également à disposition des enseignantes de l'école élémentaire 2 salles climatisées à la mairie et la salle de motricité de la maternelle. A la prochaine rentrée 37 élèves de grande section entrent en CP. Suite à une décision de l'Académie prise en concertation avec Madame l'Inspectrice et les enseignantes, il a été décidé de fermer une classe de maternelle et d'occuper les locaux avec une classe de CP. Des réunions ont été organisées pour informer les parents. L'école maternelle devient Ecole Primaire.



Il y aura donc 2 classes de CP. Une classe à l'école primaire et l'autre à l'école élémentaire.

La fête des écoles et la kermesse ont dû être annulées à la date initiale à cause de la chaleur. Le spectacle des écoles a finalement eu lieu le 02 juillet en matinée. Les élèves des classes maternelles et élémentaires ont offert aux familles et aux enseignants un très beau spectacle, mêlant chants et danses, dans une ambiance festive et chaleureuse. Bravo à tous les enfants pour leur investissement, ainsi qu'aux équipes pédagogiques pour leur travail tout au long de l'année !

À cette occasion, les 28 élèves de CM2 ont reçu une calculatrice et les 37 élèves de Grande Section ont reçu un tee-shirt personnalisé, offerts par le sou des écoles, en souvenir de cette étape importante de leur parcours scolaire. Les élèves de CM2 se sont également vu remettre un cadeau de la part de la commune par Claude Fayan, conseillère déléguée aux affaires scolaires, afin de marquer leur passage vers le collège et leur souhaiter une belle réussite pour la suite.

**Bonnes vacances à tous et bonne rentrée le mardi 1er septembre !**



## TRAVAUX

Des travaux vont être réalisés courant septembre dans la Rue Gustave TOURSIER, de la R.D 1082 jusqu'à la Place des Mariniers.

Ces travaux prévoient la pose de supports des potelets par carottage du sol. Ainsi les potelets seront amovibles (avec un verrouillage par une clé) afin de libérer les trottoirs pour les forains de la Foire aux dindes ou autres besoins.

Cette intervention concernera la pose de potelets le long des trottoirs afin d'empêcher le stationnement des véhicules, en remplacement des gabions (blocs grillagés contenant de galets) qui sont compliqués à manipuler lorsqu'il faut les déplacer pour libérer les trottoirs.



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

### • Le repas de printemps :

Le repas de printemps du 30 mai 2026 s'est déroulé dans la Salle Fanely Revoil et a accueilli 112 personnes dont 7 conjoints de moins de 70 ans qui ont réglé leur repas. Le service de restauration était assuré par la Société 4S et les fournitures annexes (boissons diverses, pains, décorations...) venaient des commerces de proximité et/ou du territoire.

L'animation était assurée par le Fanfaron (duo chanteuse et saxophoniste), et Stéphane Picard (magicien).

La dépense pour cette journée festive fort appréciée de tous s'élève pour 2026 à 4 595.11€.





### • La Journée Bleue 2026

Dans le cadre de la Semaine Bleue nationale, le CCAS de Sablons organise pour la 6ème année consécutive la Journée Bleue de Sablons le samedi 10 octobre 2026 au Centre Socioculturel avec une douzaine d'intervenants et la participation des enfants du CME.

L'association Vers l'Essentiel proposera à 14h30 l'atelier « Je me ressource ! » donnant les clefs pour mieux respirer, évacuer les tensions, renforcer son équilibre, cultiver son ancrage, et relativiser les événements en un mot se préserver et positiver pour retrouver énergie et confiance. Les places étant limitées, une inscription préalable en mairie au 04.74.84 22.18 est conseillée.

Cette journée est un moment privilégié pour créer du lien social et intergénérationnel avec pour thématique : "Relions tous les âges dans des territoires engagés !"



Journée bleue 2025



### • Ateliers mémoire

Les ateliers mémoire se déroulent toujours les mardis après-midi de 14h à 15h30 au rez-de-chaussée du bâtiment B (sauf pendant les vacances scolaires) et accueillent régulièrement environ 15 personnes par séance.

Nous remercions chaleureusement Marie-Noëlle Revoil qui les anime depuis leur début en 2023 avec talent et bonne humeur.



### • La canicule et le Registre Communal des Personnes Vulnérables

Lors des épisodes de canicule de plus en plus fréquents qui débutent de plus en plus tôt dans l'année, le CCAS se charge de contacter les personnes vulnérables inscrites dans le registre communal, et celles dont elles ont connaissance par ailleurs, pour s'assurer de leur situation.

Le registre Communal des Personnes Vulnérables permet de recenser les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile. En prévention des risques climatiques exceptionnels, elles sont contactées en priorité. Ce registre est ouvert en mairie, en toute confidentialité et la désinscription se fait sur simple demande.



### • Prochains rendez-vous de la Mutuelle

Pendant l'été les permanences de la mutuelle sont suspendues, les nouvelles dates seront fixées en septembre.

Dans l'intervalle en cas de besoin vous pouvez les joindre par téléphone au 09 69 39 73 38 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou par mail [mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr](mailto:mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr)



### • Les assistantes sociales

Un accident de la vie, une situation qui change brutalement ...Besoin d'aide pour un suivi social, pour le montage d'un dossier, les assistantes sociales du territoire sont disponibles sur rendez-vous en téléphonant au 04 74 11 20 50 (adresse 190, rue du Dr Caillot -38150 Roussillon).



## MEDIATHEQUE

### • Les rencontres littéraires :

En début d'année 2026 un calendrier des matinées littéraires avait été défini sur des samedis matin. 2 rencontres ont déjà eu lieu la première le 28 mars avec la participation de Stanislas LATTE, et la seconde le 27 juin en présence d'Armande COLLIN, tous deux auteurs du territoire.

A noter également, la soirée Polar organisée par les bénévoles de la médiathèque le vendredi 12 juin dernier.

Les prochaines rencontres littéraires se dérouleront les samedis 26 septembre et 28 novembre 2026.



Dates de fermeture de la médiathèque :

La médiathèque de Sablons sera fermée du lundi 3 août au samedi 22 août 2026 compris.

### • Animations :

A travers le réseau ECuME la médiathèque de Sablons participe régulièrement aux animations proposées comme « Fun en bulles », « Sang d'encre » ou encore « 1m3 de lecture » pour les tous petits. Deux animations Ecume sont programmées sur la fin d'année : la fête de la science le 7 octobre 2026 et les Contes de Géraldine Maurin le 25 novembre 2026.

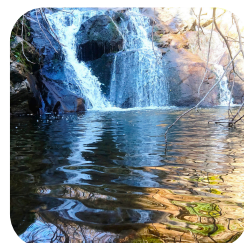
Nous enregistrons le départ pour raisons personnelles de l'une de nos lectrices Mireille PITTALIS et la remercions pour le temps consacré au service de nos jeunes lecteurs.



## CULTURE

### • Exposition et conférences :

Après la conférence donnée le mercredi 8 octobre 2025 par Amos frappa intitulée « Edmond Locard, le fondateur de la police scientifique », la commune a eu le plaisir d'accueillir le vendredi 29 mai 2026 Armande Collin qui nous a raconté l'« Histoire singulière des sourds de l'Antiquité à nos jours ».



Du 2 au 7 octobre 2026 la commune organise au centre socioculturel (bât C) une exposition avec deux artistes talentueuses aux univers très différents qui se partageront l'espace, l'une est sculptrice Marie-Noëlle Tessier et l'autre photographe Valérie Kindel.

### • Journée Européenne du Patrimoine 2026 :

Cette année marquera une étape importante pour la mise en valeur du Centre Socioculturel et de la médiathèque puisque ce sera l'occasion de doter cet ensemble immobilier d'enseignes personnalisées afin de le rendre plus visible. Un programme spécial d'animations a été prévu pour accompagner la cérémonie de dévoilement des enseignes lors de la Journée Européenne du Patrimoine du 19 septembre 2026.





## TRIBUNE DES ELUS MINORITAIRES : COEUR SABLONNAIS

Nous, élus municipaux issus de la liste CŒUR SABLONNAIS et toute notre équipe remercions à nouveau tous les Sablonnais qui nous font confiance et nous témoignent toujours leur soutien.

En application des règles électorales actuelles, nous avons obtenu 4 sièges sur 19 au conseil municipal, mais nous gardons à l'esprit que nous représentons près de la moitié des votants (49,12%).

Sachez que nous restons mobilisés pour cet électorat qui nous fait confiance, mais également pour tous les Sablonnais et notre village. Nous gardons la volonté d'œuvrer pour l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, en faisant toujours primer l'intérêt général. Nous tâchons d'être force de proposition au sein du conseil municipal et des commissions auxquelles nous participons (notamment CCAS, urbanisme environnement voirie, affaires scolaires et restaurant scolaire, finances). Par exemple, nous avons proposé au CCAS la mise en place d'une maraude auprès des personnes âgées isolées et/ou fragiles à l'effet de créer du lien social et d'améliorer leur sécurité. Nous avons proposé une communication sur la réserve citoyenne et l'offre de formation que peut proposer l'armée à nos jeunes et ce, à l'attention des Sablonnais et des Serriérois pour tenter de relancer le partenariat en berne entre les deux communes.

Nous nous attachons à observer une attitude constructive, en gardant un esprit d'analyse critique et en motivant notre position lorsque les décisions ou les modes opératoires ne nous paraissent pas adaptés ou réguliers. Gardons toutefois à l'esprit que nous prenons position sur les sujets dans la mesure des éléments qui nous sont transmis et des conditions dans lesquelles l'information est effectuée.

Il reste que le conseil municipal ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement des décisions majeures, prises en réunion restreinte de municipalité (le maire, les adjoints et délégués). Nous croyons en l'intelligence collective qui permet de prendre les meilleures décisions. Le conseil municipal doit rester le lieu du débat démocratique où tous les points de vue doivent pouvoir être librement exprimés et être motivés et garantir ainsi l'information complète des habitants (les conseils municipaux sont publics, vous pouvez y assister). Le conseil municipal doit également rester l'organe souverain décisionnel de la commune.

Retrouvez cette tribune sur notre page Facebook « Cœur Sablonnais », d'autres informations complémentaires pourront être postées, l'espace réservé à notre expression étant limité sur les supports de communication communaux.

Vous pouvez aussi nous joindre sur notre adresse mail : [coeursablonnais@gmail.com](mailto:coeursablonnais@gmail.com)



## RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

### • Chasse aux œufs de Pâques

Le dimanche 5 avril, une cinquantaine d'enfants se sont retrouvés place des Mariniers pour la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques organisée par la mairie de Sablons. Les jeunes participants ont parcouru le quai du Rhône à la recherche des chocolats, dans une ambiance conviviale et festive. Cette animation, première de ce nouveau mandat, une nouvelle fois très appréciée, s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.





### • Fête de la musique

Le dimanche 21 juin, la Fête de la musique, organisée par la mairie de Sablons, a une nouvelle fois rassemblé un large public dans une ambiance festive et conviviale. Dès 17 h, l'orchestre No Name a lancé les festivités, suivi à 19 h d'une belle représentation de l'association We Dance, qui a réuni de nombreux danseurs. La soirée s'est terminée en musique avec la banda de Fred Kholer, qui a animé la fin de soirée avec énergie. La buvette était tenue par l'association La Confrérie de l'Ancestrale Foire aux Dindes. Une édition réussie et appréciée. Un grand merci à tous les participants.



### • Le Rhône en miniature et en mouvement

Le dimanche 14 juin, la place des Mariniers a accueilli la manifestation « Le Rhône en miniature et en mouvement », organisée par L'Élan Sablonnais et le club de modélisme avec le soutien de la mairie de Sablons. Tout au long de la journée, petits et grands ont découvert le modélisme naval, les animations et les différents stands consacrés au Rhône et au patrimoine local. Une belle journée conviviale, qui a rencontré un vif succès auprès du public.



### • Marché artisanal

Le samedi 4 juillet, le quai du Rhône et la place des Mariniers ont accueilli le marché artisanal organisé par L'Élan Sablonnais. Les nombreux visiteurs ont pu découvrir les créations des exposants, les produits locaux et profiter des animations musicales assurées par le groupe Zic à 4 ainsi que des démonstrations de danse de l'association We Dance. Une belle soirée estivale et conviviale, très appréciée par le public.



### • Inauguration de la plaque explicative de l'oculus

La commune de Sablons a organisé, le samedi 11 juillet 2026, un après-midi consacré à la découverte et à la mise en valeur de son patrimoine.

En raison de la vigilance orange canicule, le dévoilement de la plaque explicative de l'Oculus, unique vestige de l'ancienne église, a été annulé par mesure de sécurité. Le reste du programme a néanmoins été maintenu.

Les participants ont pu profiter d'une visite commentée de l'église Saint-Féréol, au cours de laquelle ont été présentés les récents travaux de restauration, l'histoire de l'édifice ainsi que son patrimoine artistique et musical. Cette visite s'est poursuivie par des prises de parole des élus et des intervenants.

La manifestation s'est achevée autour du traditionnel verre de l'amitié, offert par la municipalité, dans un moment d'échange convivial.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants, des intervenants et des bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette rencontre dédiée à la valorisation du patrimoine communal.

